
*Rapport du jury – Certification complémentaire Arts du cirque –
Session 2024*

Introduction

La session 2024 marque la deuxième édition de la certification complémentaire « Arts du cirque ». Après une première année réunissant huit candidats, cette session a enregistré un nombre très faible de participants, avec seulement trois candidats présents. Ce chiffre témoigne à la fois de la confidentialité persistante de cette certification et de l'exigence de spécialisation qu'elle impose aux postulants.

Malgré cette faible participation, cette certification reste un enjeu essentiel pour enrichir l'offre éducative dans les établissements scolaires, notamment en développant une culture circassienne et en favorisant une approche interdisciplinaire. L'objectif est de doter les lycées d'enseignants capables d'allier pratique et théorie tout en accompagnant les élèves dans des projets artistiques variés. Cette session est donc une opportunité pour réfléchir aux améliorations possibles et aux stratégies pour attirer davantage de candidats.

Données clés

- Date et lieu de l'épreuve : 13 avril 2023, au lycée Molière à Paris.
- Nombre de candidats : 3 candidats, tous professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) issus des académies de Paris, Versailles et Créteil.
- Taux de réussite : 66 % (2 candidats sur 3 ont obtenu la certification).
- Moyenne de l'épreuve : 13/20, avec une note maximale de 20/20 pour le candidat major.

Compte tenu du faible nombre de candidats, les statistiques restent peu significatives.

Contexte réglementaire

La certification complémentaire « Arts du cirque » est encadrée par :

- L'arrêté du 23 décembre 2003, modifié par l'arrêté ministériel du 10 février 2022 (JO du 11 mars 2022).
- La note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019.

Elle s'adresse aux enseignants des premier et second degrés, contractuels ou titulaires, ainsi qu'aux professeurs stagiaires des établissements publics ou privés sous contrat. Bien que toutes les disciplines soient éligibles, l'EPS et les Lettres jouent un rôle majeur dans cet enseignement. L'objectif est d'identifier des enseignants capables de coordonner un enseignement pluridisciplinaire en s'appuyant sur des compétences variées, allant de la maîtrise des techniques circassiennes à la transmission des savoirs dans un cadre sécurisé.

Cette certification permet aux enseignants de valoriser leur expertise dans des projets spécifiques : animation de clubs ou d'ateliers, mise en place de projets pédagogiques interdisciplinaires ou candidatures à des postes liés aux options « Arts du cirque ».

Observations sur les candidats

1. Expérience et parcours

La plupart des candidats disposaient d'une expérience personnelle en arts du cirque, mais peu avaient réellement enseigné dans ce domaine. Cette différence s'est avérée déterminante lors des évaluations. Les candidats ayant une expérience étroite avec les programmes scolaires ou les pratiques pédagogiques liées au cirque se sont distingués par leur capacité à articuler leurs connaissances et leurs compétences.

2. Préparation à l'épreuve

La préparation des candidats est apparue inégale. Certains n'ont pas exploité les ressources disponibles, notamment le rapport de jury de 2023. Ce manque de préparation s'est traduit par des projets insuffisamment mûris ou une connaissance limitée des attentes du jury. En revanche, les candidats ayant consulté ces ressources ont montré une meilleure appréhension des enjeux et des exigences de la certification.

3. Culture circassienne

Les candidats ont montré une bonne culture des arts du cirque, notamment dans leur dimension historique et contemporaine. Les meilleurs d'entre eux ont su valoriser leur expérience de spectateur en la mettant en lien avec des perspectives pédagogiques. Une compréhension approfondie des différentes esthétiques et techniques circassiennes a permis aux candidats retenus de proposer des approches innovantes et cohérentes pour l'enseignement de cette discipline.

4. Connaissance des programmes

Une meilleure maîtrise des programmes d'enseignement optionnel et de spécialité aurait été souhaitable pour certains candidats. Les aspects relatifs à la sécurité, à la santé et au processus de création artistique ont parfois été abordés de manière trop superficielle. Les candidats ayant intégré ces dimensions dans leur projet ont su démontrer une compréhension complète des enjeux liés à l'enseignement des arts du cirque.

5. Prestation orale

Les prestations orales ont respecté le cadre prévu. Toutefois, le jury recommande d'éviter la lecture intégrale de notes ou du dossier. Une approche analytique et réflexive est attendue, permettant de mettre en perspective les expériences et compétences des candidats. Les meilleurs candidats se sont distingués par leur capacité à développer des arguments clairs, à dialoguer avec le jury et à illustrer leurs propos par des exemples concrets.

6. Qualité des rapports écrits

Les dossiers remis ont été jugés satisfaisants dans l'ensemble. Cependant, une mise en perspective des expériences, accompagnée d'une analyse critique, aurait permis d'enrichir leur contenu. Les candidats les plus convaincants ont proposé des bilans réfléchis et bien documentés

7. RAPPEL DE L'ÉPREUVE

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximums, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximums. L'exposé et l'entretien prennent appui sur un rapport transmis par le candidat au service

interacadémique des examens et des concours. Le jury en dispose pour préparer et conduire l'entretien. Il n'est pas soumis à notation.

Conclusion

La session 2024 de la certification complémentaire « Arts du cirque » a mis en lumière des candidats motivés, mais parfois insuffisamment préparés sur certains aspects fondamentaux de l'enseignement des arts du cirque. Malgré un faible nombre de participants, les résultats obtenus soulignent l'importance de cette certification dans la valorisation des compétences spécifiques et l'enrichissement de l'offre pédagogique.

Pour les prochaines sessions, il est essentiel d'encourager une préparation rigoureuse des candidats, en insistant sur la consultation des ressources existantes, la compréhension approfondie des programmes, et la maîtrise des enjeux interdisciplinaires liés aux arts du cirque. En renforçant ces éléments, la certification pourra mieux répondre aux attentes des établissements scolaires et contribuer à structurer un vivier d'enseignants spécialisés.

Le jury réitère son invitation à tous les enseignants intéressés à s'engager dans cette démarche enrichissante et à se projeter pleinement dans la dynamique artistique et pédagogique qu'offre cette discipline.

RESSOURCES ET CONSEILS DU JURY

POUR PREPARER AU MIEUX L'EXAMEN, LE JURY PRECONISE

- De construire une culture circassienne riche et variée considérant la diversité des formes et des esthétiques du cirque qu'elles soient actuelles, contemporaines, classiques ou traditionnelles. Cette culture passe par la fréquentation des salles de spectacle, les lectures d'ouvrages spécialisés, et éventuellement par une pratique personnelle (stages de formation continue, stages des structures culturelles, spectacles, expositions,...)
- De connaître les programmes de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité des arts du cirque.
<https://eduscol.education.fr/1733/programmes-et-ressources-en-arts-du-cirque-voie-gt>
- D'entretenir une culture didactique de l'enseignement des arts du cirque à l'école, dans sa dimension pratique et sur le plan de l'articulation connaissances-pratique-crédation.
- De bien connaître le vademecum et toutes les ressources qui y sont indiquées :
<https://eduscol.education.fr/document/45343/download?attachment>
- De s'appuyer sur des ressources auprès de partenaires divers comme :
<https://cirque-cnac.bnf.fr>
- De s'informer sur le fonctionnement des classes de l'enseignement optionnel ou de spécialité arts du cirque, de se déplacer ou prendre contact avec les établissements qui le proposent, de solliciter des enseignants experts pour proposer des mises en œuvre cohérentes et concrètes et éventuellement de les rencontrer ou d'observer les élèves in situ.
- D'envisager des approches interdisciplinaires et d'ouverture sur d'autres arts.
- D'identifier les différents partenaires et ce qui peut se construire avec eux dans un établissement scolaire dans le cadre du Parcours Educatif d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)
- Connaître les outils comme ADAGE et l'actualité avec le PASS Culture.